



COUPES DISTRICT BESANCON HAUT-DOUBS
COUPES DISTRICT BELFORT MONTBELIARD
Saison 2022-2023

COUPE BARBIER -3200 pts
COUPE DU DISTRICT -2600 pts
COUPE DU DISTRICT -2200 pts
COUPE DU DISTRICT -1800 pts
COUPE DU DISTRICT -1500 pts
COUPE DU DISTRICT -1200 pts

1) COMPOSITION DES EQUIPES

- 1.1) Les équipes sont formées de 2 joueurs (ou joueuses) d'un même club ou en entente entre 2 clubs du même district (selon les conditions énoncées en 1.6) classé(s) respectivement pour chaque tableau :
 - avec un total équipe ne dépassant pas 3200 pts
 - avec un total équipe ne dépassant pas 2600 pts
 - avec un total équipe ne dépassant pas 2200 pts
 - avec un total équipe ne dépassant pas 1800 pts
 - avec un total équipe ne dépassant pas 1500 pts
 - avec un total équipe ne dépassant pas 1200 pts
- 1.2) Les points licences à prendre en compte sont ceux de la 2^{ème} phase.
- 1.3) La composition d'une équipe reste la même durant toute l'épreuve. Un joueur peut s'inscrire dans plusieurs tableaux (ex : un joueur classé 12 peut jouer en -2200 avec un 9 et en -2600 avec un 13).
- 1.4) Un joueur non inscrit dans la même coupe peut remplacer un joueur titulaire, pour une raison valable (sur justificatif, ou à défaut soumise à l'appréciation de la commission sportive du CD25). Il doit avoir un nombre de points-licence n'excédant pas **50 points** de plus que ceux du joueur remplacé, tout en respectant les conditions de nombre de points maximum de l'équipe dans la coupe en question. A partir de la publication des poules, cette règle ne pourra en aucun cas être transgressée.
- 1.5) Lorsque plusieurs équipes d'un même club sont inscrites tous tableaux confondus, l'équipe notée n°1 sera celle inscrite dans la coupe la plus élevée et dont le total équipe est le plus fort, etc...
- 1.6) Une entente entre deux joueurs de clubs différents est autorisée à raison d'une seule par club ~~et uniquement pour l'équipe 1 de chaque club, donc dans la coupe la plus haute de chaque club.~~
- 1.7) Tout joueur ou joueuse doit présenter sa licence mentionnée « certificat médical présenté » ou sa licence accompagnée d'un certificat médical.

2) FORMULE DE LA COMPETITION

- 2.1) L'épreuve est disputée au sein de chaque district séparément.
- 2.2) L'épreuve se dispute par poules de 3 4 ou 5 équipes, initialisées selon la formule du serpent, suivie d'un tableau à élimination directe avec têtes de série (avec un tableau consolante suivant le nombre d'équipes engagées). Le « serpent » peut être adapté afin d'éviter à deux équipes du même club de se rencontrer en poule. Les rencontres se déroulent en 5 parties. L'ordre des parties est le suivant : 2 simples, 1 double, 2 simples. Chaque partie se joue au meilleur des 7 manches.
- 2.3) Lors de la phase de poule, les 5 parties doivent être disputées. La victoire rapporte 3 pts, la défaite 1 pt, et un forfait 0 pt. En cas d'égalité, les équipes sont départagées selon le règlement propre à toute compétition par équipes (Titre I – Chapitre II – Article I.202.2 des règlements sportifs).
- 2.4) Lors de la phase à élimination directe, l'équipe gagnant 3 parties est déclarée victorieuse. Dans ce cas, deux solutions, soit les équipes poursuivent la rencontre jusqu'à la fin (les résultats sont alors pris en compte pour les classements individuels) soit la rencontre s'arrête au score acquis. Ce choix doit être opéré entre les deux capitaines, avant la rencontre.
- 2.5) Dès la diffusion des poules, puis dès la diffusion du tableau à élimination directe, les dates des rencontres sont décidées conjointement par les capitaines, dans le créneau calendaire défini au paragraphe 6). En cas de difficulté pour trouver une date de rencontre, en informer le responsable au moins 3 semaines avant la date limite pour la phase de poules, ou 10 jours avant pour la phase tableau à élimination directe. En cas de désaccord total sur une date de rencontre, celle-ci doit être jouée le soir de la date limite à 20h30.
- 2.6) Les finales se dérouleront le vendredi 3 juin 2022 sur un site unique pour chaque district. En cas de forfait d'un joueur le jour des finales, il devra être remplacé tout en respectant toutes les conditions énoncées dans le paragraphe 1.4. Aucun décalage de rencontre ne sera admis. Si un joueur est qualifié pour deux finales différentes, il doit désigner un remplaçant dans l'une des deux finales de son choix, toujours dans les conditions énoncées dans le paragraphe 1.4. Les équipes gagnantes se verront remettre une coupe et des bons d'achats.
- 2.7) Toutes les parties comptent pour le classement individuel (coefficient 0,75).
- 2.8) En fonction des inscriptions et de l'éventuelle évolution des conditions sanitaires, le comité se réserve le droit de modifier la formule de l'épreuve (comme par exemple regrouper plusieurs tableaux).

3) **MATERIEL**

- 3.1) Le club qui reçoit doit fournir les balles, en matière plastique exclusivement. Celles-ci doivent être mises à disposition de l'adversaire dès la période d'échauffement précédant la rencontre.

4) **REGLE DE L'ALTERNANCE :**

- 4.1) Le premier des tours à élimination directe se déroule dans la salle du mieux classé dans les poules (exemple : un 1^{er} de poule recevra un 2^{ème} de poule)
- 4.2) Le ou les tours suivants, en alternant l'équipe recevante et visiteuse par rapport au tour précédent. Si les deux équipes ont joué le tour précédent à domicile ou à l'extérieur, l'ordre reste celui présenté initialement dans le tableau.

5) **ENGAGEMENTS :**

- 5.1) Les frais d'engagement sont de 12 € par équipe. Les droits d'inscriptions seront automatiquement débités sur les comptes des clubs. Ne pas envoyer de chèque à l'inscription.
- 5.2) Les inscriptions se font en ligne sur le site du Comité du Doubs, **avant le samedi 28 janvier 2023 dernier délai**, en cliquant sur l'un des liens suivants :

[Inscriptions Coupes du District Besançon/Haut-Doubs](#)
[Inscriptions Coupes du District Belfort/Montbéliard](#)

Ou en vous rendant sur le site du Comité www.doubstt.com rubrique « Compétitions par équipes », « Coupe District/Barbier », « Inscription Coupes District... » du district concerné.

- 5.3) Tout engagement arrivé après cette date ne pourra être pris en considération.

6) **DATES PREVISIONNELLES DE LA COMPETITION (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires) :**

- 1^{er} Tour de début février au 7 avril 2023
- 8^e de finales éventuels avant le 28 avril 2023
- 1/4 de finales avant le 19 mai 2023 (5 mai si pas de 8^e de finale)
- 1/2 finales avant le 2 juin 2023
- Finales le 9 juin 2023
 - o Pour le district Besançon/Haut-Doubs : à Thise.
 - o Pour le district Belfort/Montbéliard : à définir.

7) FEUILLES DE RENCONTRE ET TRANSMISSION DES RESULTATS :

- 7.1) L'utilisation du logiciel GIRPE pour les feuilles de rencontres est vivement recommandée. La remontée des résultats vers SPID est alors accessible ~~pendant toute la période précédant chaque date limite, sans limitation de durée~~ pendant 4 jours après la date réelle de la rencontre, et au plus tard ~~2 jours après cette date~~ le lendemain de la date limite.
- 7.2) Dans le cas de non utilisation de GIRPE, une feuille vierge vous sera fournie par mail en pdf avec les convocations pour chaque tour. Une fois complétée, celle-ci devra être renvoyée par mail au capitaine adverse ainsi qu'à coupes@doubstf.com . La saisie des résultats et des feuilles de rencontre, avec le détail des manches, devra être effectuée par l'équipe recevante ~~dans les 3 semaines précédant la date limite fixée sur la convocation (accès impossible avant)~~, et au plus tard ~~2 jours après cette date~~ le lendemain de la date limite.
- ~~7.3) Des feuilles de rencontres classiques peuvent vous être fournies si besoin uniquement sur demande.~~
- 7.3) Dans tous les cas, la saisie ou remontée des résultats dans SPID est obligatoire par le club recevant. Nous comptons sur la compréhension de tous pour respecter cette obligation.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT